

Ailes Marines[®]

LE PARC ÉOLIEN AU LARGE
DE LA BAIE DE SAINT-BRIEUC



CCI CÔTES D'ARMOR

Collecte de projets 2024

**Mise en œuvre du volet développement économique du programme
*IBreizh***

Règlement de consultation

Règlement de consultation

PROMOTEUR DE LA COLLECTE DE PROJETS : IBERDROLA FRANCE/AILES MARINES	3
ORGANISATEUR DE LA COLLECTE DE PROJETS : LA CHAMBRE D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE DES COTES D'ARMOR	3
THEMES DE LA COLLECTE DE PROJETS ET ORGANISATION	4
ELIGIBILITE	4
CRITERES D'EVALUATION	5
PROCÉDURE DE SELECTION	5
CALENDRIER	6
FINANCEMENT.....	6
ENGAGEMENTS DES CANDIDATS	6
ENGAGEMENTS DES LAUREATS	6
ENGAGEMENTS D'AILES MARINES ET DE LA CCI22	7
CONTACT.....	7

PROMOTEUR DE LA COLLECTE DE PROJETS : IBERDROLA FRANCE/AILES MARINES

En France depuis 2001, IBERDROLA, acteur international de la transition énergétique, a pour ambition de s'inscrire durablement sur le territoire français, en particulier dans le secteur des énergies renouvelables (éolien offshore, éolien terrestre et photovoltaïque). A ce titre, Il développe, construit et exploite plusieurs projets terrestres et maritimes, dont le projet éolien en mer au large de la baie de Saint-Brieuc, développé par Ailes Marines, société détenue à 100% par IBERDROLA.

Lauréate en avril 2012 de l'appel d'offres n°2011/S 126-208873, Ailes Marines est en charge du développement, de la construction et de l'exploitation du parc éolien en mer, dans la zone définie par l'État français, au large des côtes costarmoricaines.

Le parc éolien en mer de Saint-Brieuc, dont la mise en service est prévue en 2024, est constitué de 62 éoliennes Siemens Gamesa Renewable Energy de 8 Mégawatts, pour une puissance totale de 496 Mégawatts. Les turbines seront réparties sur une surface de 75 km², l'éolienne la plus proche étant située à 16,3 km des côtes bretonnes. La production d'énergie attendue s'élèvera à 1 850 Gigawattheures, soit l'équivalent de la consommation électrique de 835 000 habitants.

Acteur responsable de la transition énergétique, IBERDROLA a toujours exprimé sa volonté de soutenir le développement des territoires et de renforcer les activités économiques de la Bretagne, et tout particulièrement celles des Côtes d'Armor.

[Le programme IBReizh](#), permet à des projets économiques locaux d'être accompagnés dans leur développement, par des co-financements Ailes Marines et autres financeurs.

Cette action s'inscrit dans le prolongement des engagements initiaux d'IBERDROLA/Ailes Marines notamment sur l'ancrage territorial du projet.

ORGANISATEUR DE LA COLLECTE DE PROJETS : LA CHAMBRE D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE COTES D'ARMOR

Créée en 1819, la CCI Côtes d'Armor est un établissement public de l'Etat, dont le but est de représenter librement les intérêts des entreprises des secteurs de l'industrie, du commerce, des services, et les professionnels du tourisme auprès des pouvoirs publics. Elle est ainsi le porte-parole des besoins de ces entreprises en s'impliquant auprès des collectivités et des pouvoirs publics.

Au-delà de l'accompagnement de la croissance des entreprises, la CCI Côtes d'Armor a pour mission de favoriser le développement économique du territoire. C'est dans ce cadre qu'elle assure la gestion et l'aménagement des équipements portuaires dans le cadre de délégations de service public.

C'est dans cette dynamique de développement économique que la CCI Côtes d'Armor participe au projet de développement du parc éolien offshore situé au large de la Baie de Saint-Brieuc.

THEMES DE LA COLLECTE DE PROJETS ET ORGANISATION

Iberdrola France et la Chambre d'Industrie et de commerce des Côtes d'Armor ont signé, le 29 janvier 2024, une convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme de développement économique territorial IBReizh. La convention de partenariat IBReizh avec la CCI Côtes d'Armor adresse des projets locaux dans le domaine du développement économique, en lien avec le maritime, l'énergie et la valorisation des produits de la pêche, conformément aux missions de la CCI Côtes d'Armor.

Dans le cadre de cette convention, la CCI Côtes d'Armor joue un rôle de « tête de réseau IBReizh » sur le territoire breton et réalise les missions suivantes : animation du programme sur le territoire ; organisation de la collecte de projets thématiques ; accompagnement des porteurs de projets ; analyse des projets, suivi des projets sélectionnés et rapportage auprès d'Iberdrola France.

Le but de cette collecte de projets est de faire émerger des projets innovants, crédibles et expertisées, sur les thématiques suivantes :

- Projets contribuant au développement économique maritime et énergétique, avec un focus sur la R&D spécifique aux énergies renouvelables
- Projets de développement local en lien avec le maritime, l'énergie et la valorisation des produits de la pêche
- Projets en lien avec le développement durable du secteur de la pêche

Critères obligatoires :

- Se dérouler sur le territoire breton, avec une priorité accordée au territoire des Côtes d'Armor
- Bénéficiaire et/ou intérêts collectifs
- Implication des professionnels du territoire
- Les projets doivent s'inscrire en cohérence avec la réglementation en vigueur, notamment avec la notion d'Aides d'Etat
- Viabilité et pérennité du projet : faisabilité financière, compétences techniques du porteur de projet, projet fondé sur des critères objectifs, en adéquation avec les politiques publiques territoriales
- Prise en compte du développement durable sur 3 axes : environnemental, économique et social
- Critère financier : les projets doivent présenter des co-financements

Ces projets pourront également être valorisés par Iberdrola en interne pour ses actions à l'international et par la CCI Côtes d'Armor dans le cadre de ses missions.

IMPORTANT : Les candidats peuvent répondre à l'un ou aux trois thèmes de cette collecte de projets si cela est justifié dans le dossier de candidature.

ELIGIBILITE

Les candidatures pourront émaner de tous types d'entreprises (microentreprise, TPE, PME, ETI, GE) ou organisations (associations, ONG, établissement de formation ou de recherche), voire de personnes physiques, seules ou en groupement. Dans le cadre d'une candidature en consortium, les partenaires doivent désigner un porteur habilité à les représenter.

CRITERES D'EVALUATION

Les dossiers seront évalués suivant les 5 critères suivants :

1. Pertinence vis-à-vis des thématiques et objectifs visés
2. Viabilité du projet et calendrier de développement/mise en œuvre
3. Ancrage territorial : dimension collective, retombées économiques locales et autres effets positifs induits ;
4. Prise en compte du développement durable et innovation ;
5. Efficacité économique estimée : ratio coût/bénéfice et pérennité du projet

PROCÉDURE DE SELECTION

Les dossiers de candidatures, composés d'une fiche projet et deux documents compliance (formulaire sur le sponsorship et les apports ; clause d'éthique à l'égard des apports financiers) sont accessibles via le lien suivant : <https://www.bretagne.cci.fr/actualite/programme-ibreizh>

Les candidats soumettront un dossier de candidature par thème, complété par tout document, brochure, descriptif permettant d'évaluer la pertinence de la solution par rapport aux critères d'évaluation. L'ensemble devra néanmoins rester relativement synthétique.

Le dépôt des candidatures s'effectuera par mail à l'adresse suivante jusqu'à la date de clôture indiquée au paragraphe "calendrier" : IBREIZHCCI22@cotesdarmor.cci.fr

Tous les dossiers de candidatures remplissant les conditions du présent règlement seront examinés par la CCI Côtes d'Armor afin de réaliser une présélection des projets au regard des critères d'évaluation. A l'issue de cette collecte de projets, le comité de pilotage du partenariat IBReizh composé de représentants de la CCI Côtes d'Armor et d'Ailes Marines se réunira pour analyser l'intérêt et la pertinence des projets vis-à-vis des critères de sélection précités. La Région Bretagne pourra émettre un avis consultatif sur ces projets. Un retour sera fait aux porteurs de projets sous 6 mois.

CALENDRIER

Le calendrier indiqué ci-dessous est susceptible d'être modifié, les candidats déclarés seront informés de toute modification et celles-ci seront publiées par la CCI Côtes d'Armor :

- Lancement : **2 mai 2024**
- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **30 juin 2024**
- Annonce prévisionnelle des porteurs de projets sélectionnés : **Décembre 2024**

La période de réalisation des projets ne pourra pas excéder 24 mois.

FINANCEMENT

Les lauréats de cette collecte de projets pourront bénéficier de co-financements IBReizh. Les projets financés doivent présenter de l'autofinancement et des co-financements pour que l'accompagnement d'Ailes Marines puisse avoir un effet levier mesurable sur les projets. Le niveau du financement et le taux de co-financement IBReizh qui sera attribué par Ailes Marines dépendra de la nature des projets, du lien avec le parc éolien en mer de Saint-Brieuc et du budget prévisionnel présenté.

ENGAGEMENTS DES CANDIDATS

En soumettant une candidature, vous déclarez être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle nécessaires au développement de la solution que vous proposez.

Vous déclarez et garantissez que toutes les informations contenues dans votre soumission et toutes les informations que vous communiquerez sont à votre connaissance véridiques et complètes, que vous avez le droit de soumettre la candidature, que celle-ci est déposée par une personne habilitée à vous engager, que vous avez le droit de divulguer les informations qu'elle contient en votre nom ou au nom des personnes et entités que vous spécifierez dans la candidature et que votre solution (à la fois les informations utilisées, le contenu de la solution et les technologies/méthodes/idées sous-jacentes, décrites ou non, qui sont ou seront utilisées) :

- Ne contient pas de codes malveillants, tels que des virus, des logiciels malveillants, des bombes à retardement, des robots d'annulation, des vers, des chevaux de Troie ou d'autres programmes ou informations potentiellement dangereux ;
- N'enfreint pas et n'enfreindra les lois et règlements d'aucun Etat, ni des accords de confidentialité ou autres accords applicables ;
- Ne déclenchera aucune obligation de déclaration, de versement de redevance ou d'autre obligation envers un tiers quelconque.

La violation de l'une des déclarations et garanties énoncées ci-dessus entraînera l'invalidité de la candidature correspondante.

ENGAGEMENTS DES LAUREATS

Les Lauréats s'engageront à faire mention du promoteur et des organisateurs de cette collecte de projets dans toutes leurs actions de communication relatives au projet sélectionné.

Les Lauréats s'engageront à participer aux côtés des organisateurs aux éventuels événements relatifs au programme IBReizh organisés ultérieurement.

ENGAGEMENTS D'AILES MARINES ET DE LA CCI Côtes d'Armor

Un engagement de confidentialité sera signé si besoin par Ailes Marines et la CCI Côtes d'Armor qui interviendront dans l'évaluation des dossiers pour garantir une complète confidentialité de leur contenu.

CONTACT

Pour toutes information veuillez transmettre vos questions à l'adresse suivante :
IBREIZHCCI22@cotesd'armor.cci.fr